

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | | | |
|-------------------------|---------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------------|
| <i>En exercice</i> : 15 | <i>votants</i> : 11 | <i>Pour</i> : 11+2 procurations | <i>Abstention</i> : 0 | <i>Contre</i> : 0 |
|-------------------------|---------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------------|

L'an deux mille dix-neuf, le 27 février 2019 à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC, Date de la convocation du Conseil Municipal le 21 février 2019.

PRESENTS :

| | | | | | |
|-------------------------|---------------|---------------------|---------------|------------------|--------------------|
| ABBES Jean Gérard | <i>Absent</i> | JULIEN Monique | POUR | MOUTIER Chantal | <i>Procuration</i> |
| BAZINET Bernard | POUR | LEONARD Roger | POUR | PELLEVOISIN Joël | POUR |
| BARTEAU Etienne | POUR | MALLEMANCHE Valérie | POUR | PEYRAZAT Pierre | POUR |
| CHABOT-LALAY Patricia | POUR | MARENDA Yoann | <i>Absent</i> | PIALHOUX Laurent | <i>Procuration</i> |
| GRASSET Marie-Madeleine | POUR | METIFEU Francis | POUR | ROUMAT Gérard | POUR |

ABSENT(S) EXCUSE(S): Laurent PIALHOUX (procuration à Bernard BAZINET, Chantal MOUTIER (procuration à Monsieur Pierre PEYRAZAT)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, Yoann MARENDA

SECRETAIRE DE SEANCE: Monique JULIEN

2019-10 Création d'un poste d'adjoint technique territorial (cantine scolaire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 27 février 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'agent de restauration scolaire dès le 17 juin 2019 pour que

-le nouvel agent puisse travailler en doublon avec l'agent déjà en poste et à la retraite le 1^{er} septembre 2019

- et pour procéder dans les délais légaux aux formalités d'usage (déclaration de vacance d'emploi, consultation des commissions paritaires...)

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Préparation et service des repas à la cantine scolaire
- Préparation des menus et commande des produits nécessaires
- Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux
- Surveiller les enfants après le repas de midi
- Faire le ménage dans l'école, les préaux, la cantine, le grenier.

Mme Patricia CHABOT-LALAY quitte la salle du conseil et ne prend pas part aux délibérations car elle pourrait être intéressée à l'affaire.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la date et la forme de création de ce poste du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux soit :

- 1 CDD à partir du 17/06 (mais précarisation du statut) et délibération ultérieure pour créer le poste.

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 06 mars 2019

Page 1 sur 3

AR PREFECTURE

024-212400162-20190227-2019_10-DE
Regu le 12/03/2019

- création de poste dès le 17 juin et délibération ce jour ou au plus tard au prochain conseil du mois de mars.

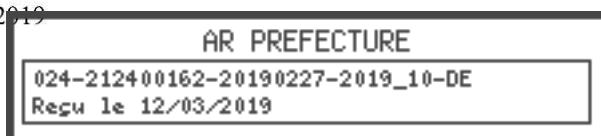
Le Conseil Municipal, considérant ces éléments et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à partir du 17 juin 2019 pour pourvoir au remplacement de la cantinière partant à la retraite.

Monsieur le Maire nomme une commission chargée du recrutement à savoir un cuisinier de collectivité et les élus suivants : Gérard ROUMAT, Joël PELLEVOISIN, Marie-Madeleine GRASSET, Bernard BAZINET et Monsieur Pierre PEYRAZAT.

Le tableau des effectifs sera donc modifié comme suit pour intégrer la création demandée.

| SERVICES ADMINISTRATIFS au 17 juin 2019 | | | | | |
|--|--------------|---------------|--------------------|--|----------------------------------|
| Emplois | Créer | Pourvu | Durée hebdo | FONCTIONS | CADRES D'EMPLOIS |
| Rédacteur Territorial principal de 1 ^{ère} classe Mairie | 1 | 1 | 35 | Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil municipal Comptabilité / facturation et paie Suivi des carrières du personnel Etat civil Urbanisme Election Aide sociale Suivi des dossiers de subventions Secrétariat et divers travaux de bureautique Accueil téléphonique et du public Suivi des affaires communales..... Tenue de l'Agence Postale Communale. | REDACTEURS TERRITORIAUX |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe Mairie | 1 | 1 | 35 | Tenue de l'Agence Postale Communale. Comptabilité et facturation Etat civil Secrétariat et divers travaux de bureautique Accueil téléphonique et du public Suivi des affaires communales..... | ADJOINTS ADMINISTRATIFS |
| SERVICES TECHNIQUES SCOLAIRES ET BATIMENTS COMMUNAUX au 17 juin 2019 | | | | | |
| Emplois | Créer | Pourvu | Durée hebdo | FONCTIONS | CADRES D'EMPLOIS |
| Adjoint Technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Cantine et Ecole | 1 | 1 | 35 | Préparation et service des repas à la cantine scolaire Préparation des menus et commande des produits nécessaires Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux Surveiller les enfants après le repas de midi Faire le ménage dans l'école, les préaux, la cantine, le grenier. | ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 06 mars 2019



| | | | | | |
|---|---|---|------|--|--|
| Adjoint Technique territorial de 2 ^{ème} classe Cantine et Ecole | 1 | 1 | 35 | Préparation et service des repas à la cantine scolaire Préparation des menus et commande des produits nécessaires Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux Surveiller les enfants après le repas de midi Faire le ménage dans l'école, les préaux, la cantine, le grenier. | ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe Foyer rural Ecole Garderie Foyer rural Mairie | 1 | 1 | 7,50 | Faire le ménage dans les bâtiments communaux et WC publics Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux Remplacer l'agent travaillant à la cantine lors de ses absences (maladie ou autres) Remplacer l'ATSEM lors des absences (maladie ou autres) | ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| Agent spécialisé principal de 1ère classe des Ecoles maternelles Ecole et garderie | 1 | 1 | 35 | Garderie du matin Collation du matin Préparation de la sieste Garderie du soir Assistance éducative au personnel enseignant : ↳ Préparation des ateliers ↳ Travaux collectifs ↳ Participation à diverses activités ↳ Sorties extérieures Entretien courant classe et bibliothèque Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux Fonction d'agent de bibliothèque : ↳ Commandes et gestion des livres ↳ Accueil du public ↳ Organisation de la bibliothèque | AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES |
| EMPLOI NON PERMANENT Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe 24/35 | | | | | |

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 6 mars 2019 .
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augnac
Affichage le 06 mars 2019
Page 3 sur 3

